

Le Saint-Office vient de prendre une décision importante en matière d'enseignement. Il s'agissait d'un pensionnat catholique qui avait admis comme pensionnaires trois jeunes filles protestantes, après avoir eu de leur famille l'indication bien nette qu'elles seraient traitées comme les catholiques, iraient au catéchisme, assisteraient aux cérémonies, etc.—D'autres enfants étaient présentées dans les mêmes conditions ; que fallait-il faire ? — Le Saint-Office donne la sage règle suivante :

“ On peut tolérer les trois élèves déjà reçues, pourvu qu'il n'y ait point péril des jeunes filles catholiques ; et on attire sérieusement sur ce point l'attention des maîtresses. Quant aux autres à admettre ; si elles sont internes, négativement. Si elles sont externes, il faut recourir dans chaque cas pour obtenir la permission, en exceptant toujours les filles des apostats. (6 déc. 1899).

Il n'est point nécessaire de montrer combien est prudente la décision de la Congrégation Suprême. L'intégrité et la pureté de la foi peuvent être menacées par ce contact, et ce simple péril suffit pour que l'Eglise élève une barrière inflexible. Cette sage conduite nous fait voir à quel prix nous devons estimer le don si précieux de la foi ; de quelles précautions nous devons l'entourer pour que cette vertu, fondement et racine de notre justification, n'ait point à mourir ou même à s'affaiblir ; quels soins nous lui devons prodiguer pour la faire croître et grandir, réalisant en nous cette parole : *Le juste vit de la foi.* (Héb. x, 38.)

La mort vient de faucher presque à l'improviste une des figures les plus caractéristiques de Rome et qui a eu de nombreux rapports avec le Canada. Le Rév. Père Henri Bricchet s'est éteint le 22 du courant, à 9 heures du soir, après deux jours de maladie, ayant reçu les derniers sacrements et la bénédiction du Souverain-Pontife. Il était âgé de 73 ans et en avait passé plus de quarante au séminaire français.

Ce séminaire français a été vraiment son œuvre. C'est à lui, à ses mille industries que l'on doit d'avoir pu recueillir pièce par pièce les sommes nécessaires pour son achèvement. Dieu sait ce que lui ont coûté de démarches chaque colonne du portique, chaque marbre du grand escalier qui dessert tous les étages. Mais malgré le poids

ce cette
jours ga
toire qu
un sour
forteme
pour lu
tribunait
ments d
romaine
Souvera
à cette
qu'il pu
lui dan
peut le
l'Eglise.



Nous av
l'esprit d
tie de so
Plusie
France e
rins can
encore, a
à Lourde
à Rome.
Durant
de la foi
où le m
ouvert à
Les pèl
de Paray-
du diocès
renouvele
de ce dioc
donné en
Si le pè